

Federal Court

Date: 20131220

Dossier: T-280-12

Référence: 2013 CF 1271

[TRADUCTION FRANÇAISE CERTIFIÉE, NON RÉVISÉE]

Ottawa (Ontario), le 20 décembre 2013

En présence de l'honorable juge Barnes

ENTRE:

BRISTOL-MYERS SQUIBB & GILEAD SCIENCES LLC ET GILEAD SCIENCES, INC.

demanderesses

et

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET TEVA CANADA LIMITED

défendeurs

MOTIFS DU JUGEMENT ET JUGEMENT

[1] Les motifs exposés dans le dossier n° T-8-12 de la Cour fédérale, référence 2013 CF 1270, s'appliquent de façon semblable à la présente demande.

JUGEMENT

LA COU	R STATUE :	
--------	------------	--

a)	que la demande est accueillie en partie;
b)	qu'il est interdit au ministre de délivrer un avis de conformité à Teva relativement au produit fumarate de tenofovir disoproxil avant l'expiration du brevet canadien nº 2, 261,619;
c)	que la question des dépens est différée en attendant des observations écrites supplémentaires des parties.
	« R.L. Barnes » Juge

Traduction certifiée conforme Jean-François Martin

COUR FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER: T-280-12

INTITULÉ: BRISTOL-MYERS SQUIBB & GILEAD SCIENCES

LLC ET AUTRE c LE MINSTRE DE LA SANTÉ ET

AUTRE

LIEU DE L'AUDIENCE : TORONTO (ONTARIO)

DATE DE L'AUDIENCE : DU 9 AU 16 SEPTEMBRE 2013

MOTIFS DU JUGEMENT : LE JUGE BARNES

DATE DES MOTIFS: LE 20 DÉCEMBRE 2013

COMPARUTIONS:

Patrick E. Kierans POUR LES DEMANDERESSES

Louisa Pontrelli Brian Daley Nisha Anand

Brian John Capogrosso

Jonathan Stainsby
William P. Mayo
POUR LA DÉFENDERESSE
TEVA CANADA LIMITÉE

Lesley Caswell Andrew McIntyre

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER:

Norton Rose Fulbright Canada POUR LES DEMANDERESSES

S.E.N.C.R.L., s.r.l. Toronto (Ontario)

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., s.r.l. Toronto (Ontario) POUR LA DÉFENDERESSE TEVA CANADA LIMITÉE

William F. Pentney Sous-procureur général du Canada Montréal (Québec) POUR LE DÉFENDEUR LE MINISTRE DE LA SANTÉ